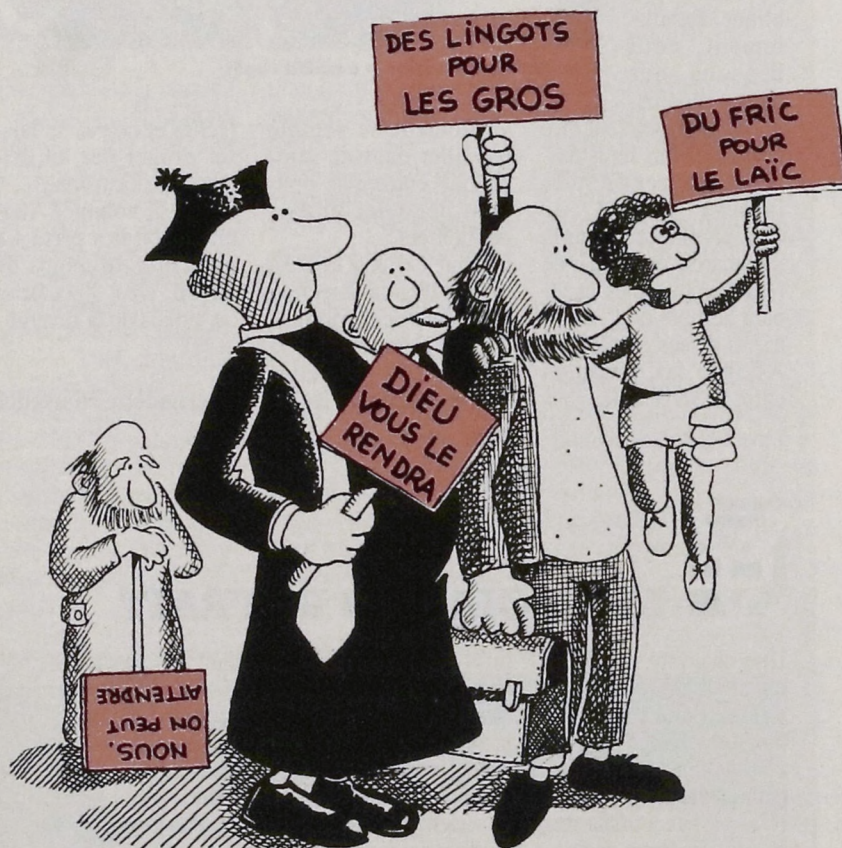


Initiatives

BULLETIN ADHERENTS DE LA FEDERATION UNIFIEE DES INDUSTRIES CHIMIQUES - N°40 MARS 1994



LA LAÏCITÉ EN QUESTION



L'avenir de la laïcité dépasse celui de l'école publique. Il concerne toute construction sociale basée sur l'égalité et la solidarité entre les citoyens.

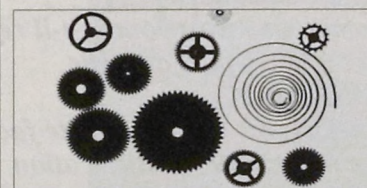
BRANCHES

- **PHARMACIE :**
LE PRIX DE LA SANTÉ
- **PLASTURGIE :**
LE SOCIAL EN RETRAIT
- **VERRE :**
UNE CCN RÉNOVÉE
- **CHIMIE :**
PARLONS EMPLOI

p. 2 et 3

DOSSIER

LE SOCIAL PAR DÉCRET



p. 4 et 5

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **LE TRAVAIL SUR ÉCRAN**

p. 6

SYNDICALISATION

- **HEP TAXI !**

p. 7

ÉCONOMIE

- **L'ACCORD DU GATT**

p. 8

AU-DELA DE L'ECOLE, LA LAICITE

800 000 personnes dans la rue pour la défense de l'école publique. 800 000 personnes inquiètent pour l'avenir de leur école, celui de leurs enfants. L'inégalité de droit et de devoir introduite par la réforme de la loi Falloux, a été heureusement évacuée par le Conseil constitutionnel. Par delà le conflit public-privé, par delà le financement du fonctionnement de l'école confessionnelle, la question de l'aide de l'Etat à la propriété privée est aujourd'hui posée. Notre démocratie est fondée sur le principe de laïcité. L'offensive gouvernementale correspond à une vision libérale du service public d'éducation. Les avantages réservés pour l'instant à la seule école catholique sont aujourd'hui revendiqués par d'autres confessions. Qu'en adviendra-t-il? Comment l'Etat pourra-t-il refuser aux uns ce qu'il accorde à d'autres? Quel avenir pour la laïcité face à une possible multiplication d'écoles à « caractères propres », qu'elles soient d'essence religieuse ou morale? L'école publique a toujours été un ciment d'intégration et de citoyenneté pour l'ensemble des enfants qu'elle se doit d'accueillir. Face aux diverses aspirations pour des écoles de « la différence », l'école publique pourra-t-elle encore produire de la cohésion sociale? Quoi qu'il en soit, une réflexion s'avère incontournable, c'est celle de l'avenir de la laïcité. Une laïcité qui ne s'arrête pas aux portes des écoles.

II

PHARMACIE



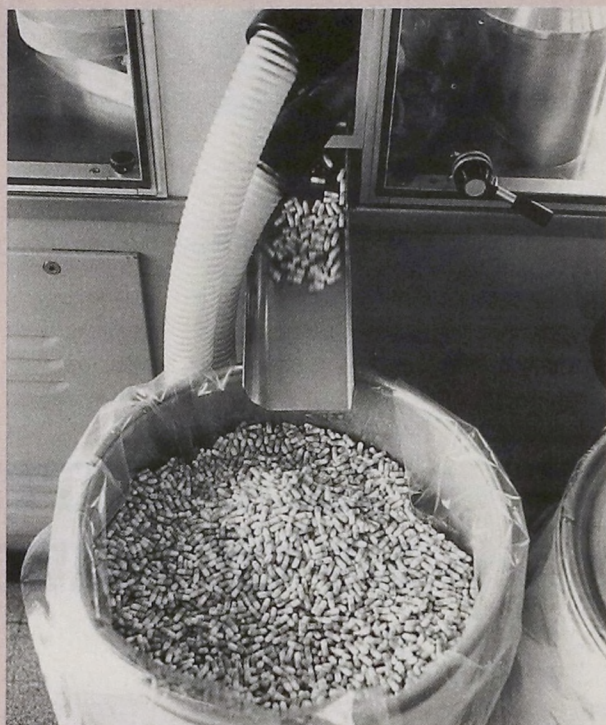
LE PRIX DE LA SANTE

Suite au Plan Veil et différentes mesures concernant la sécurité sociale, il est bon de rappeler les objectifs de la Fédération.

Le médicament représente 13 % des dépenses de l'assurance maladie.

Nous sommes favorables à une politique de réduction des volumes, tant du point de vue économique, que de l'éthique et de la santé publique. Parallèlement, nous pensons que dans ce contexte,

les prix peuvent être adaptés. Mais nous exigeons que ces mesures fassent l'objet de contrats élaborés dans la transparence, à partir de règles communes et tenant compte de l'industrie et de ses emplois. A ce jour, la Convention entre le SNIP et le Gou-



Il faut mieux se soigner et à moindre coût.

vernement ne semble pas aller dans ce sens, chaque entreprise pouvant négocier individuellement.

Chaque C.E. est invité à demander à sa Direction la nature de ces contrats, afin de mesurer dans la clarté, les éventuelles conséquences sur les ef-

fectifs et ne pas se laisser gruger par un discours « catastrophe ». Baisse de volume ! Augmentation des prix ! La réduction du temps de travail, c'est l'occasion ou jamais de la revendiquer !

Bernadette Nouvellot

PLASTURGIE



LE SOCIAL EN RETRAIT

Une chambre patronale qui avait fait le choix du paritarisme. Depuis quelques temps rien ne va plus. En premier lieu celle-ci ne tient pas parole sur la reconnaissance des certificats de qualification. Dans un second temps la CFDT signe un accord de salaire pour 1993 qui institue une rémunération annuelle garantie.

Négociation salariale pour 1994

La délégation patronale

impose 1,5 % sur les minis, à prendre ou à laisser et rien sur les RAG ! C'est à laisser !

Rien de mieux pour renier son engagement de 92. Rien de mieux non plus pour signifier que la concertation sociale n'est plus de mise, avec en prime l'annonce qu'il n'y aura même pas de recommandation sur la proposition de 1,5 % sur les salaires !

Bonne chance dans les entreprises. En atten-

dant, les prochaines négociations sur l'aménagement du temps de travail et les classifications rendent la CFDT méfiante.

La Plasturgie rejoindra-t-elle l'immobilisme de la chambre patronale du Caoutchouc ? Réponse dans quelques temps, avec l'arrivée du nouveau responsable patronal des Ressources Humaines.

Michel Dauchot



CONVENTION RENOVEE DANS LE VERRE A LA MAIN

La CFDT vient de signer l'actualisation de la Convention Collective Nationale du verre fabriqué à la main.

Le nouveau texte adapte les dispositions de la CCN devenues obsolètes du fait des évolutions de la loi. De plus, la CFDT a obtenu quelques avancées complémentaires.

Coté mise à jour, le texte intègre, notamment, des dispositions relatives à la maternité et à l'égalité professionnelle. Coté

avancées, la CFDT a obtenu la majoration des heures de nuit (+ 10%) et l'alignement des conditions d'indemnisation maladie des ouvriers sur celles prévues par l'annexe agents de maîtrise.

L'urgence est maintenant de négocier autour des questions liées à l'emploi. C'est pourquoi la signature CFDT était liée à l'engagement de la chambre patronale à poursuivre des négociations sur le temps de

travail, la formation et l'apprentissage ainsi que sur les conditions de travail

La CFDT est suivie dans sa signature par la CFTC et la CGC. L'absence de la CGT et de FO correspond aux habitudes irresponsables de ces organisations. Toutefois, cet accord peut prétendre à l'extension puisqu'il est signé par 3 organisations sur les 5 signatures d'origine.

Yves Legrain



PARLONS EMPLOI

Une réunion paritaire sur l'emploi fait suite à la demande CFDT de négociation pour le maintien et le développement de l'emploi, demande formulée officiellement en juillet 93, et appuyée le 15 octobre 93 par une manifestation déterminée de 5000 adhérents CFDT et salariés des Industries Chimiques.

La CFDT a présenté le résultat de son travail d'analyse des problèmes d'emploi dans la Chimie, à savoir : une vingtaine de propositions concrètes de mesures

pour le maintien et le développement de l'emploi.

Les autres organisations syndicales se sont limitées à une dénonciation incantatoire des politiques patronales sans proposition concrète.

Les patrons de l'UIC ont invoqué les problèmes de concurrence et compétitivité internationale alors que la chimie française est une des plus performantes en Europe et dans le monde.

Leur position est scandaleusement timorée, elle traduit la faiblesse

de l'engagement patronal dans la branche pour trouver des solutions novatrices.

Les patrons de l'UIC ont proposé d'approfondir quelques pistes pouvant favoriser l'emploi : le temps partiel et les prétraitements progressifs, l'insertion des jeunes, l'apprentissage et la formation en alternance, le chômage partiel, le travail posté continu et semi-continu.

En attendant les discussions se poursuivent.

Dominique Olivier

La journée du 15 octobre pour l'emploi se concrétise dans les branches.



PAYS DE LOIRE

Qu'un maximum de militants et d'adhérents puissent participer aux journées sur le développement ! C'est l'un des objectifs que s'est fixée la région en tenant quatre rencontres dans tous les départements.

Une opération pour que la dynamique de syndicalisation gagne toutes les équipes et mobilise tous les adhérents.

CAOUTCHOUC

La CFDT a demandé et obtenu la renégociation de l'accord sur la Formation Professionnelle de 1985. Le sujet n'emballé pas les autres Organisations et pourtant ! Plus délicat, connaissant l'esprit de la chambre patronale, le contenu de la loi quinquennale sera de la fête.

PHARMACIE

ACCORD SALAIRE MINIMA - 1,5 % au 1^{er} Janvier 94 + 1 % en Juillet 94. Résultat correct par rapport aux autres branches. Notre revendication comportait une affectation pour l'emploi. Ça ne sera pas le cas, la CFDT étant bien seule sur le sujet. Parler de l'emploi c'est facile, faire des propositions, c'est une autre affaire.

LE SOCIAL PAR DECRET

Deux Français sur trois approuvent l'action gouvernementale. Cette relative cohésion sociale issue des sondages est contradictoire avec les mesures prises par l'actuelle majorité, qu'il s'agisse des inégalités dans l'effort demandé aux français, que de l'autonomie accordée au social.

Il y a 10 mois les élections législatives laminent la gauche au pouvoir et consacrent le retour de la droite aux affaires. Le Premier Ministre, E. Balladur se peaufine une image de modéré en appelant à un « nouvel exemple français ». Dans une certaine mesure Simone Veil devient la nomination symbolique de cette ouverture, tandis que Charles Pasqua incarnera l'autorité de l'Etat et les aspirations sécuritaires sorties des urnes. Reste que le pays s'enfoncé dans la récession, que le cap des 3 millions de chômeurs est franchi.

L'appareil d'Etat repris en main

Contrairement à ses propos, le Gouvernement perpétue les pratiques engendrées par le clivage droite-gauche.

Les dirigeants de la plupart des entreprises nationalisables sont remerciés et les grands commis de l'Etat sont pour beaucoup, remplacés.

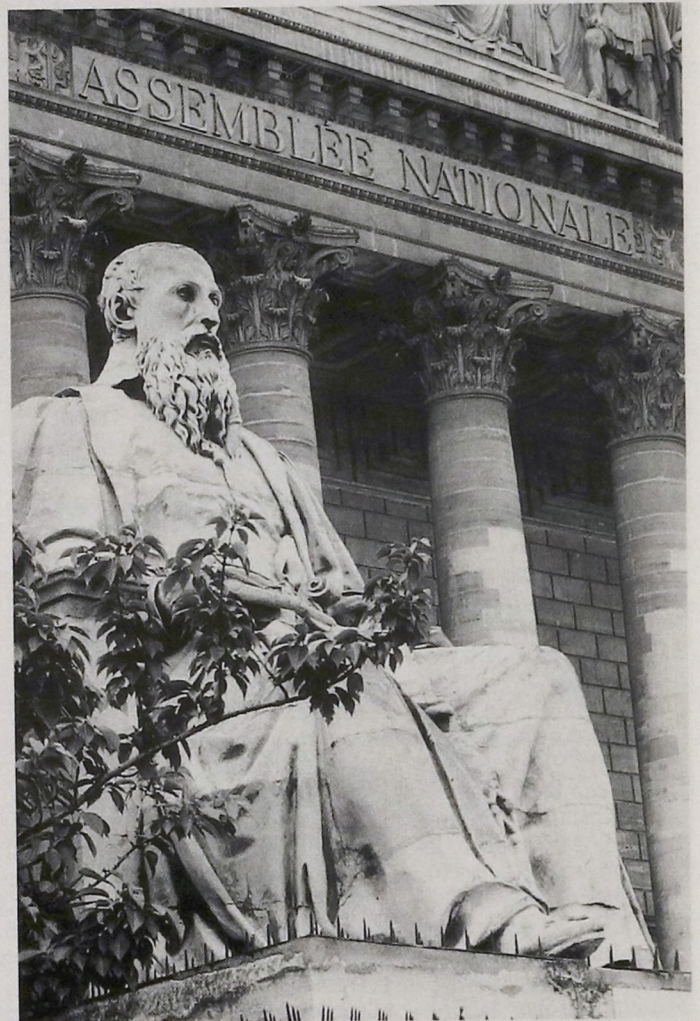
Déjà assuré de l'appui de TF1, la droite au pouvoir retisse ses liens avec le secteur public par la nomination de J.P. Elkabbach comme Président d'antenne 2 et FR 3.

Afin de ménager les susceptibilités - du moins à droite - celui-ci s'entoure de deux directeurs généraux, l'un proche du RPR, l'autre de l'UDF...

Les retraites, réformées par surprise.

Le livre blanc du gouvernement Rocard sur le sujet mettait en évidence les grands maux dont souffre notre système : démographie, chômage etc...

Il préconisait également diverses mesures à prendre.



La démocratie ne peut se limiter aux décisions parlementaires

Le sujet était épineux au regard des prochaines échéances électorales. Le gouvernement d'alors préféra laisser le dossier au prochain pouvoir.

La réforme des retraites fut adoptée par le Parlement durant les vacances, le 13 Juillet 1993.

Fin Juillet les décrets paraissent : pension complète à partir de 160 trimestres, période de référence qui passe de 10 à 25 ans, indexation sur les prix.

La concertation n'a pas eu lieu, la période estivale ne favorisa pas la

mise en lumière des conséquences des mesures prises. L'affaire était dans le sac !

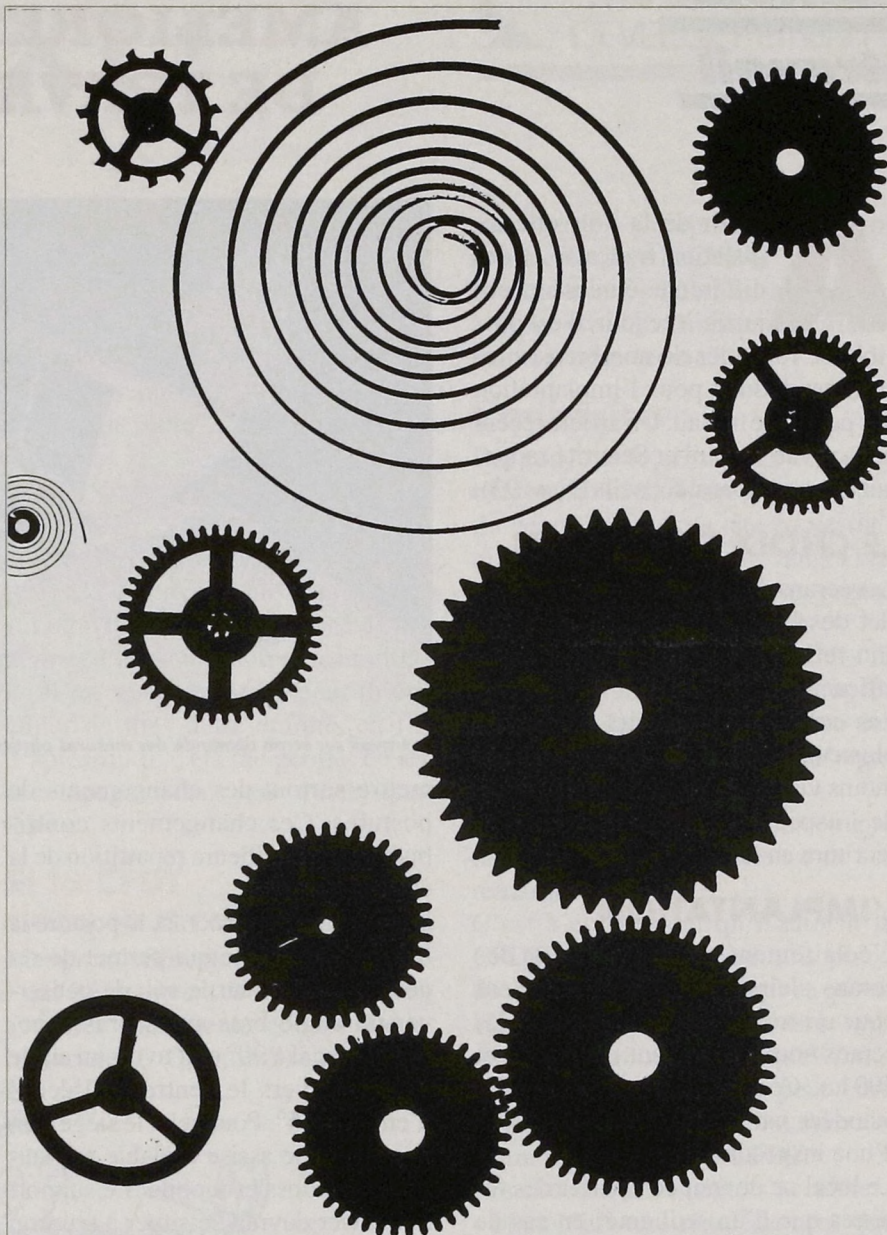
La loi quinquennale, un cheval de troie

Il en résulte un ensemble de mesures dont beaucoup visent à répondre aux revendications des PME. Il s'agit tout à la fois de favoriser la réduction du coût du travail des entreprises sans que l'Etat n'exige des contreparties du patronat, mais aussi d'instituer l'affaiblissement en temps et en moyen des institutions représentatives du personnel.

Au lieu d'inciter à la mise en place d'une véritable dynamique de négociation, la loi quinquennale offre à la seule initiative patronale la possibilité de modifier la représentation de ses interlocuteurs. La mise en place du temps partiel peut se faire sans accord. Les allègements de charges sociales prévus risquent de conduire le patronat à opter pour sa généralisation, les compensations financières étant moins aléatoires et moins contraignantes que celles réservées aux accords d'aménagement réduction du temps de travail. Le chapitre de la loi le concernant va amplifier cette inégalité majeure et affaiblira toute négociation sur le temps de travail. A l'évidence, malgré quelques pistes positives sur le chèque service ou le capital temps-formation, la loi quinquennale a servi de cheval de Troie au gouvernement pour imposer des décisions inadmissibles, comme l'introduction d'un SMIC jeune, déguisé en contrat d'insertion professionnelle ou la disparition soudaine du CERC.

La réforme de la loi Falloux

Le passage en force de l'élargissement du financement de l'enseignement privé confirme, là aussi, les méthodes du gouvernement. Le Conseil constitutionnel vient de mettre un frein à cette inégalité majeure qui consistait à laisser aux collectivités locales le soin d'en-



L'Etat ne peut produire de cohésion sociale sans impliquer les rouages de la société civile

tretenir à sa guise, le capital de l'école confessionnelle catholique. L'égalité de droit et de devoir des deux écoles n'était déjà pas garantie. Le risque était de l'amplifier par le jeu des pressions, des idéologies, des échéances électorales. Dès aujourd'hui d'autres confessions « à caractères propres », demandent la même qualité de traitement, à savoir le droit à leurs propres écoles sous contrat. Le débat est posé entre une école publique à vocation intégratrice et l'émergence de diverses écoles à « caractères propres », inscrites dans une différence de culture ou de morale. Nous n'éviterons pas une réflexion de société

sur l'avenir et la place de la laïcité dans notre démocratie de plus en plus multiculturelle.

Acteurs et démocratie

La qualité d'une démocratie se mesure à la place laissée par l'Etat à la société civile pour régler les problèmes qui la concerne. Toute mesure partisane ou autoritaire comme celles qui viennent d'affecter les retraites, le temps de travail, la révision de la loi Falloux, ne peut nous satisfaire.

L'approfondissement de la démocratie est à ce prix : la responsabilisation des acteurs associée au sens de l'intérêt général de l'Etat.

Michel Dauchot

AMELIORER NOS POSTES DE TRAVAIL SUR ECRAN

A partir de la nouvelle législation française et des différentes études menées jusqu'à ce jour, il est possible de formuler de nombreuses recommandations pour l'implantation des postes de travail. Un article récent de la revue Travail et Sécurité rappelait ces principaux conseils (Nov. 93).

LE CHOIX DE L'ECRAN

Les écrans doivent être traités anti-reflet dès la fabrication car les filtres anti-reflets ne possèdent pas la même efficacité.

Les écrans à fond clairs présentent plusieurs avantages; les reflets sont moins visibles et ils sont plus proches de l'aspect d'une feuille de papier (écriture en noir sur fond blanc).

L'IMPLANTATION

L'éclairage nécessaire pour des écrans clairs est celui qui convient pour un travail de bureau; pour des écrans sombres, il faut entre 200 et 300 lux. Ces mesures peuvent être demandées par le CHSCT à l'occasion d'une inspection.

Le local ne devrait comporter des fenêtres que d'un seul côté; en cas de fenêtres multiples, l'occultation provisoire du côté le plus gênant peut être réalisé facilement par des éléments décoratifs ou des stores.

Les écrans doivent être disposés perpendiculairement aux fenêtres et suffisamment éloignés de celles-ci.

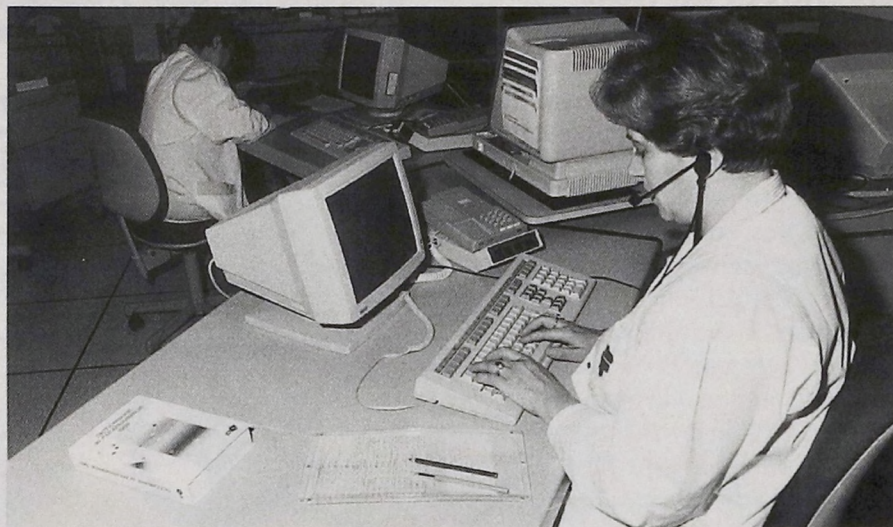
En cas d'éblouissement par le soleil, on peut placer des stores à lames horizontales à l'intérieur du local.

En cas d'éclairage direct, aucune source lumineuse ne doit être visible dans un angle de 30° au dessus du niveau des yeux.

L'éclairage indirect présente beaucoup plus d'avantages, il est en particulier moins fatigant pour la vue.

LES POSTURES

Il n'y a pas vraiment de modèle idéal. Il faut minimiser les contraintes et per-



Le travail sur écran demande des mesures particulières.

mettre surtout des changements de postures. Ces changements contribuent à une meilleure répartition de la charge posturale.

Dans le travail sur écran, la posture la meilleure est celle qui permet de reposer les pieds sur le sol, de conserver un angle bras-avant-bras supérieur ou égal à 90° et d'avoir un angle de vision vers le centre de l'écran d'environ 15°. Pour cela, le siège doit posséder une assise réglable en hauteur et un dossier mobile. Le support du clavier devrait se situer à environ 70 cm du sol. Le support document ne doit pas être éloigné du plan de l'écran de plus de 20 cm.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Sans alternance avec d'autres activités, le travail sur écran ne doit pas excéder 4 heures par jour. Pour les tâches de saisie, des pauses régulières sont nécessaires, par exemple 5 mn tous les 45 mn. Mais la variété des tâches est dans tous les cas souhaitable tant sur le plan santé et confort que sur le plan de la qualification.

L'ERGONOMIE DES LOGICIELS

La présentation de l'information (structure, couleur...) et les caractéristiques du dialogue avec l'ordinateur

sont des composantes essentielles pour les conditions de travail de l'opérateur (trice); la convivialité, la logique et les aides disponibles sont autant d'éléments de confort et d'efficacité dans le travail.

L'ANALYSE DE L'ACTIVITE REELLE DE TRAVAIL

Ces recommandations permettent d'améliorer les conditions de travail sur écran mais elles doivent être complétées par une analyse du travail réel, toujours différent du travail prescrit. Les adhérents CFTD et les membres de CHSCT ont intérêt à développer des analyses précises du travail réel: - c'est le meilleur moyen de découvrir et de préciser les contraintes du poste de travail.

- c'est indispensable pour rechercher des solutions à ces problèmes.

- et c'est aussi très utile pour apprécier les compétences développées dans le travail.

Des conditions de travail aux qualifications, on voit bien que l'intervention syndicale à travers le CHSCT ne peut pas rester cloisonnée; elle demande une grande ouverture en direction des salariés, la contribution active de nos adhérents et une coopération étroite entre DP/CE/CHSCT.

Dominique OLIVIER

HEP TAXI !

Située au nord de Paris, non loin de Sarcelles, le centre de distribution de Gonesse emploie quelque 80 salariés. Un personnel largement masculin, et composé d'ouvriers. Ce centre, plus communément appelé le « dépt » est l'un des établissements de l'entreprise RAJA, l'un des grands distributeurs par un système de vente par correspondance, d'articles de papeterie.

Dès cinq heures du matin, le travail commence. Avec toute une activité de réception, de stockage et d'expéditions de marchandises.

Depuis deux ans dans l'entreprise, Alain précise ici une caractéristique du travail. La notion de rapidité est omniprésente, elle crée un climat : « la société fait rimer service à la clientèle avec un impératif de délai, ce temps qu'il faut toujours raccourcir ». L'idéal serait de livrer le client avant même qu'il ait formulé sa commande !

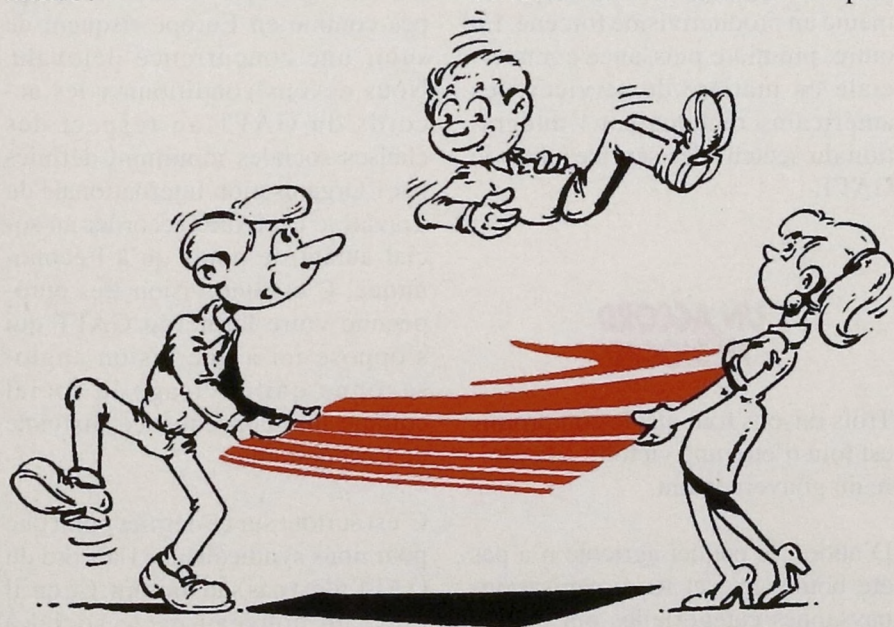
En effet, la circulation en Ile de France, Alain connaît bien la question. Avant d'être chez RAJA, il était chauffeur de taxi. Un métier où le sentiment d'autonomie est très fort. Mais une autonomie qui pousse à l'égoïsme, loin de l'idée de solidarité.

« C'est du moins ce que je vivais » ajoute-t-il.

Aujourd'hui à Gonesse la vie est différente : « Certes je suis tôt le matin sur mon lieu de travail, mais cela me permet d'avoir une autre vie familiale. Il me reste du temps pour m'occuper de mes deux enfants en fin d'après-midi. Cela me permet de les accompagner dans leur travail scolaire ».

Et la CFDT dans tout cela ?

Mes premiers contacts avec la CFDT l'ont été au travers des services et des activités sociales du comité d'établissement. De nombreuses pla-



C'est avec sa voiture qu'Alain fait chaque jour le trajet de son domicile situé à Montreuil jusqu'au dépt de Gonesse. « Avant cinq heures du matin, la circulation est encore fluide » me précise-t-il.

quettes de quelques pages ont été réalisées par les délégués du CE sur des thèmes très divers.

Mais c'est surtout par la présence et la personnalité de Jean-Louis, le délégué syndical qui travaille au siège

parisien de l'entreprise que j'ai appris à connaître la CFDT.

Il est souvent en contact avec nous, à Gonesse. On discute régulièrement, il nous écoute.

L'adhésion

Dès son arrivée, il y a deux ans, dans l'établissement, Alain qui n'est pas du genre à laisser sa tête au vestiaire, ouvre les yeux. Jeune dans l'entreprise, il examine avec un regard neuf les choses autour de lui.

Il rencontre des responsables, il fait des propositions pour améliorer les conditions de travail, il propose des aménagements pour modifier l'organisation du travail.

Mais il est renvoyé dans son coin par une hiérarchie peu soucieuse de ses remarques.

C'est à ce moment qu'il choisit la CFDT, parce que Jean-Louis prend du temps pour lui expliquer ce qu'est la section syndicale, ce qu'est le syndicat, et lui montre dans quelle mesure, ensemble, l'équipe peut faire quelque chose. Le pas est franchi, Alain rejoint l'équipe CFDT.

Les choses vont ensuite s'accélérer : « Mais c'est tout naturellement que j'ai pris la décision de me présenter aux élections des délégués du personnel ».

Pour Alain, il s'agit de faire respecter des acquis et des droits pour lesquels d'autres se sont battus.

« Il ne s'agit pas de faire du dénigrement ou de remettre en cause systématiquement la direction. Mais qu'au moins on écoute nos (bonnes) idées ! Vraiment ça suffit de nous raconter n'importe quoi ».

Beaucoup reste à faire, mais déjà l'action menée en fin d'année à partir des conditions de travail, de l'emploi et des salaires s'est révélée positive. Et le soutien apporté par le STIC PARIS a montré que la solidarité et l'efficacité sont des valeurs disponibles sans délai.

Jacques Caltot

GATT : MANIPULATION MEDIATIQUE

La conclusion, le 15 décembre dernier, des négociations du GATT n'est pas la victoire que le gouvernement se plaît à endosser sur les ondes de France et de Navarre. Mais le compromis final ne consacre pas un abandon désastreux au régime du libéralisme propre à aggraver les pertes d'emplois.

LE GATT, C'EST QUOI ?

Le GATT (Accord général sur les droits de douane et le commerce) se met en place à la fin de la dernière guerre. Avec lui, certains secteurs de souveraineté comme l'agriculture, les zones de coopération pour la reconstruction comme la CEE, les industries naissantes du Sud sont protégés d'un libre-échange intégral qui aurait consacré la seule économie encore debout : l'économie américaine. On s'est donc mis d'accord sur les secteurs industriels et commerciaux qui devaient faire l'objet de protections tarifaires nationales. On ne négocie donc pas sur la réduction de la protection mais sur son maintien.

Depuis 1948, plusieurs cycles de négociation ont eu lieu pour élargir le nombre de secteurs complètement ouverts aux échanges internationaux. En gros, on se met d'accord sur des ouvertures de marchés croisées : j'ouvre mon secteur aéronautique et tu ouvres celui de tes céréales pour bétail. Moyennant quoi, une fois la négociation terminée, l'aéronautique et les céréales pour

bétail sont des secteurs sans protection tarifaire nationale. Mais il s'agit d'une négociation à 107 pays adhérents au GATT : les grandes nations sont privées d'un pouvoir de pression bilatéral.

Les négociations qui constituent le cycle de l'Uruguay (Uruguay round) se sont ouvertes en 1986 sous la pression des américains, mécontents que la politique agricole européenne commune leur ait pris une grande partie de leurs marchés d'exportation. En effet, avec l'argent des contribuables la C.E.E. a financé l'exportation des productions agricoles européennes, particulièrement françaises, favorisant par là même un productivisme forcené. En outre, première puissance commerciale en matière de services, les américains réclamaient l'intégration du secteur des services dans le GATT.

UN ACCORD MÉDIocre

Trois raisons font que le compromis est loin d'être une victoire à la gloire du gouvernement.

D'abord, le paquet agricole n'a pas été bouleversé et les organisations paysannes catégorielles ont davantage été calmées par les subventions accordées deux mois plus tôt que par les dispositions arrêtées au GATT. De la même façon, l'exclusion de l'audiovisuel et des produits culturels est davantage une défaite évitée qu'une victoire gagnée.

Ensuite, le GATT n'a pas été transformé en une organisation internationale type ONU avec sa propre police. Le GATT reste un accord non contraignant et les pays restent libres de prendre les rétorsions qu'ils estiment justes une fois qu'une infraction a été constatée. Une telle transformation aurait pourtant réduit le poids des plus forts, à savoir les USA qui ont leur propre législation en matière de droit commercial.

Enfin et surtout, un tel accord accroît l'ouverture des frontières et la mondialisation de l'économie. C'est plutôt un facteur économique favorable mais socialement pour les pays qui ont des systèmes sociaux développés comme en Europe risquent de subir une concurrence déloyale. Nous devons conditionner les accords du GATT au respect des clauses sociales minimum définies par l'Organisation Internationale du Travail, c'est à dire accorder au social autant de poids qu'à l'économique. C'est une vision très européenne voire latine du GATT qui s'oppose ici à une vision anglo-saxonne qui envisage le social comme une conséquence distincte de l'économique.

C'est surtout sur ce dernier point que pour nous syndicalistes, l'accord du GATT n'est pas satisfaisant. Ce qu'il faut : un nouveau pacte social à l'échelle européenne

Marc Deluzet

Rédaction : FUC-CFDT 42 02 42 09
47/49 av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Réalisation : Incidences 49 88 18 54